

REQUERANT :

Le 05.08.2021

M. Ziablitsev Sergei

Un demandeur d'asile privé
tous les moyens de subsistance par les crimes
des fonctionnaires de la France depuis de 18.04.2019
détenu arbitrairement le 23.07.2021

Adresse : Chez M et Mme Gurbanov,
6 place du Clauzel app.3,
43000 Le Puy en Velay, France
bormentalsv@yandex.ru

Référé liberté

REPRESENTANTE :

l'association «CONTRÔLE PUBLIC»
n° W062016541
Site : www.contrôle-public.com
controle.public.fr.rus@gmail.com

CONTRE

Préfecture du département des Alpes Maritimes
OFII-SPADA

Le Conseil d'Etat

Le Juge des référés

Dossier du TA de Nice №2104031

Objet : assurer l'examen de la requête par la juridiction, établie par la loi - la section référé.

Le 31.07.2021 la requête en réctification et révision a été déposée en référé. Elle n'a pas été examinée dans les 48 heures. IElle n'est pas examinée même dans les 5 jours.

Évidemment, cela est dû au fait qu'elle est transférée à la chambre 2 et non à la chambre des référés.

C'est-à-dire que la compétence a été délibérément violée, bien que la procédure choisie ait été spécifiée comme référé.

Je vous demande de transmettre immédiatement la requête à la chambre de référé ou prendre une décision de refuser d'examiner la requête dans une procédure urgente.

M. Ziablitsev S. avec l'aide de l'association «CONTRÔLE PUBLIC»

